

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2525/2018	Objet : Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers

Conseillers en exercice : 27 Présents : 7 Pouvoirs : 6
Absents : 14 Votants : 13

L'an deux mil dix-huit, le 14 avril à 10 h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 avril 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Alain BOUKRIS, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT pouvoir à Sylvie GERINTE,

Pierre BORNE pouvoir à Jean-Michel CARIGI,

Danielle METRAL pouvoir à Arlette LEPARC,

Nathalie BOIXIERE pouvoir à Dominique MAIGNAN,

Magali OLIVE pouvoir à Alain BOUKRIS,

Dominique GOYER pouvoir à Bernard KAMMERER,

Absents : Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Martine HARBULOT, Claude-Olivier BONNEFOY, Maryse MATHIEU, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Dominique MAIGNAN a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2521/2018 du conseil municipal du 9 avril 2018 relative au budget de la commune pour l'année 2018,

Considérant que la commune attache une importance particulière à l'activité des associations et organismes en lien avec la vie quotidienne des Marollais,

Considérant le Budget Primitif, notifiant le montant global de la subvention communale aux associations et organismes divers pour 2018, soit **61 450 €**,

Considérant la commission finances du 3 avril 2018,

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 9 avril 2018, le Conseil Municipal est convoqué ce jour, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT et la règle du quorum n'est plus obligatoire.

Madame le Maire propose de voter les attributions suivantes.

- Amis de Marolles	3 800 €
- Boule Marollaise	300 €
- Collège G. BRASSENS	350 €
- Croix Rouge Française	300 €
- FNACA	150 €
- Football Club	34 000 €
- Hand Ball	7 000 €
- Judo Club	8 000 €
- Karaté Club	900 €
- Le Nez au Vent (Pédibus)	250 €
- Marolles Loisirs et Découvertes	1 000 €
- Tennis Club	2 000 €
- Yakadansé	2 000 €
- Projet jeunes	400 €
- Rencontres Marollaises	1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations et aux organismes divers pour une somme totale de **61 450 €**, répartie comme indiqué ci-dessus,

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018,

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet acte.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 avril 2018



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**2525-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-16T16-40-37.00 (MI210532002)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20180416-2525-2018-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Attribution des subventions aux associations et aux
organismes divers
Date de décision : 16/04/2018

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : [2525-2018.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/04/18 à 16:40

Par **MARQUES Christine****Transmis**

Date 16/04/18 à 16:40

Par **MARQUES Christine****Accusé de réception**

Date 16/04/18 à 17:07